

Peine capitale

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la discussion sur le bill C-84 tire à sa fin. Un grand nombre de députés ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions, mais rarement celles de leurs électeurs, parce que je maintiens toujours que 85 ou 90 p. 100 de la population favorise le maintien de la peine capitale dans des cas précis, dans des cas où il n'y a pas l'ombre d'un doute au sujet de la culpabilité.

Or, plusieurs députés ont parlé de vote libre. J'en ai moi-même parlé récemment, et j'ai même déclaré à la presse que le vote libre me semblait plutôt une fumisterie, une organisation pour permettre au gouvernement, au solliciteur général (M. Allmand) de faire adopter le bill C-84, dont personne ne veut au Canada. Je demande de nouveau au solliciteur général, au très honorable premier ministre (M. Trudeau) ainsi qu'au gouvernement quelle organisation a demandé au gouvernement de présenter une telle loi alors que le gouvernement avait le plein pouvoir de commuer des sentences de mort en emprisonnement à vie. Or, quelle organisation a influencé le gouvernement pour la présentation du bill C-84?

Tout à l'heure, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) répondait à la question de privilège soulevée par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), à l'effet que chaque député votait selon sa conscience et qu'il n'y avait pas de coercition ou de fortes pressions utilisées à l'égard de députés. Quant à moi, j'ai parlé avec deux députés libéraux que je ne nommerai pas, mais qui m'ont dit que les ministres commençaient à vouloir leur tordre les bras pour les amener à voter en faveur du gouvernement, soit en faveur du bill C-84, en les menaçant, par exemple, de tenir une assemblée dans leur circonscription avant les prochaines élections ou en leur disant: Si vous n'êtes pas d'accord avec le gouvernement, vous n'aurez pas accès à la caisse électorale si des élections sont déclenchées d'ici un an ou deux.

Et je félicite le député de Saint-Hyacinthe d'avoir maintenu ses positions cet après-midi. Toutefois, ce qui me surprend chez lui, c'est quand il blâme le gouvernement de ne pas tenir compte de la volonté exprimée par 90 p. 100 de la population. Il s'est fait applaudir par les progressistes conservateurs alors qu'il aurait dû commencer par persuader son chef actuel (M. Clark) qui a voté pour l'abolition de la peine capitale, de même que l'ex-chef progressiste conservateur (M. Stanfield) qui, il y a deux ans, a également voté pour l'abolition de la peine capitale.

Il est beau de lancer des pierres dans le jardin du voisin, mais le député de Saint-Hyacinthe devrait commencer par convaincre son propre chef qui a voté en faveur du gouvernement sur la question de la peine capitale. Je comprends que c'est un vote libre, le chef progressiste conservateur a le droit de voter en faveur de l'abolition, mais, monsieur l'Orateur, est-ce qu'à ce moment-là le chef des progressistes conservateurs respecte la volonté de la vaste majorité des électeurs? Tient-il compte des pressions qui lui ont été faites ainsi qu'au gouvernement par les chefs de police, les chefs de pompiers, les gardiens de prison, diverses organisations, car ces pressions visaient au maintien de l'ordre et

de la sécurité dans un pays comme le Canada? Qu'en font-ils de ces pressions-là? Qu'est-ce qu'ils en disent? Pas un mot.

Nous avons reçu un document des policiers de Calgary, en Alberta; c'est la province d'où vient le chef des progressistes conservateurs. Qu'est-ce qu'il fait de l'opinion de ces gens-là, quand ils blâment le gouvernement de ne pas respecter la grande majorité de la population? Se rend-on compte de la fumisterie des libéraux et des progressistes conservateurs? Les libéraux qui ont le pouvoir sont responsables, à mon avis, de la présentation du bill.

Monsieur l'Orateur, ce matin, j'écoutais à *Temps Présent*, à Radio-Canada, trois détenus répondant à des questions. Certains détenus favorisaient la peine de mort de préférence à 25 ans d'emprisonnement, d'autres disaient que c'était plus dangereux, entre autres un journaliste du nom de Claude Poirier, qui déclarait que ce serait plus dangereux qu'auparavant pour les gardiens de prison, pour les policiers, à cause de la nouvelle loi.

Monsieur l'Orateur, même le solliciteur général se moque de l'opinion publique, le premier ministre se fiche de l'opinion publique, ces gens-là du gouvernement se foutent des corps organisés, des policiers qu'on paie. Qu'est-ce que les policiers auront à l'avenir pour se défendre contre les criminels d'habitude, contre les criminels irrécupérables, qu'auront-ils? Actuellement, un policier qui court après des bandits pour les arrêter va tirer un coup de pistolet en l'air pour les avertir qu'il tirera sur eux. À l'avenir, le policier au lieu de tirer en l'air en premier tirera vers le criminel d'abord, et le deuxième coup, il le tirera en l'air. Et à ce moment-là, le solliciteur général s'en prendra aux policiers en disant qu'ils ont été trop vite, ils n'ont pas pris la peine d'examiner ou d'interroger le criminel avant de tirer dessus.

Comme je le disais récemment, un individu est venu à ma porte, avec un revolver. Son revolver était-il enregistré au bureau de la Gendarmerie royale? J'en doute!

● (1600)

Peut-on penser que les policiers vont se promener aujourd'hui, étant assurés que leur vie sera respectée au nom de l'humanisme? Quel humanisme?

Nous avons reçu des documents depuis le vote, à l'étape de la deuxième lecture, nous recevons des lettres, j'en ai une en main, de l'Association des chefs de police et de pompiers de la province de Québec, des forces de l'ordre, une association qui existe depuis 1926. On m'écrit, et je cite:

M. Réal Caouette,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.
Monsieur,

Nous venons d'apprendre avec consternation que le projet de loi C-84 concernant l'abolition de la peine capitale au Canada a franchi l'étape de la deuxième lecture en Chambre. Il nous est difficile de contenir notre grande déception et celle de millions de Canadiens devant ce malheureux recul, porte ouverte vers un avenir incertain. Nous autorisant de l'opinion de la population à laquelle nous nous tenons constamment à l'écoute, nous vous soumettons sous pli le présent mémoire.